

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis N° 15-2016

sollicitant

un crédit complémentaire de CHF 51'100.- lié au remplacement de la chaudière du Collège de Mont-Goulin

Au Conseil Communal
De et à 1008 Prilly

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'examiner le préavis N° 15-2016 s'est réunie le 1^{er} juin 2016 de 19h00 à 20h01 à Castelmont dans la composition suivante :

M. Youri Hanisch (UDC), confirmé dans sa fonction de président,
Mme Madeleine Oesch (PS),
Mme Marianne Seppey (PDC),
M. Philippe Cretegny (PLR),
M. Antoine Reymond (PLR),
M. Alexis Twinomugisha Buchana (PS),
Mme Nadia Steiner (Les Verts), désignée rapporteuse

La Municipalité est représentée par M. le Municipal Olivier Simon, accompagné de M. Colin Jequier, chef du Service de l'Énergie et Environnement. Le président ouvre la séance en saluant leur présence et cède la parole à M. le Municipal.

Objet du préavis

En 2013, lors de travaux d'entretien de la chaudière à mazout du collège de Mont-Goulin, une fissure avait été détectée ce qui avait obligé la Municipalité à décider de son remplacement rapide.

Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergies et Environnement avait demandé un devis et une contre-offre pour une nouvelle chaudière à mazout. Cependant, cette solution étant en désaccord avec la politique énergétique et climatique 2012 – 2016 de la Commune (http://www.prilly.ch/fileadmin/documents/user_upload/15_ee_fichiers/EE_REGLEMENT_POLITIQUE_ENERGETIQUE_ET_CLIMATIQUE_2012-2016.pdf) et le label « Cité de l'Énergie », Monsieur Jequier avait donc proposé une alternative plus écologique. Pour information, il ne sera plus tolérer à l'avenir d'installer un chauffage à énergie non renouvelable.

Comme il n'y avait pas la possibilité de raccorder le Collège de Mont-Goulin au gaz ou au chauffage à distance, il avait été suggéré de remplacer la chaudière défectueuse par une à bois ; une alternative à l'utilisation des énergies fossiles moins onéreuse que la géothermie. De plus, à l'époque, le prix de pellets de bois était inférieur à celui du mazout, ce qui, sur le long terme, aurait réduit les dépenses de la Commune en chauffage. Or, à ce jour, ce n'est plus le cas, étant donné que le prix du mazout a diminué – ce qui était difficilement prévisible – et avoisine le prix des pellets à bois. Le prix de l'énergie fossile devrait à nouveau augmenter ces prochaines années.

Cette proposition a été adoptée et soutenue par la Municipalité. Et, dans sa séance du mois d'octobre 2013, le Conseil communal avait voté et accepté les conclusions du préavis N° 14-2013 relatif, entre autres, à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 134'000.- pour le remplacement de la chaudière du collège de Mont-Goulin.

Le temps d'étude a été court et le manque de connaissance concernant les exigences et les normes (AEAI par exemple) liées à ce type d'installation ont fait qu'un certain nombre de points n'avaient pas été prévus ou sous-estimés dans le préavis initial ; dès lors le dépassement des coûts correspond à environ 38 % du montant total du budget voté.

L'installation d'une chaudière à bois dans une école est une première cantonale. Ce projet innovant a nécessité un investissement important du Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement tant au niveau administratif que technique. Ce dernier a découvert au fur et à mesure du chantier toutes les subtilités qu'un tel projet engendre.

L'installation d'un chauffage à bois a nécessité une adaptation technique importante du local accueillant la chaudière pour le mettre en conformité aux normes ECA en vigueur. Par conséquent, le projet s'est transformé en projet de construction pour lequel il a fallu déposer une demande de mise à l'enquête. La police des constructions a été exigeante.

Les travaux de génie civil ont été conséquents, de plus, toutes les portes du local ont dû être changées. Ces coûts n'avaient pas été prévus dans le préavis initial.

Même si le projet avait autant enthousiasmé la Municipalité que le Canton, ce dernier a malgré tout imposé un certain nombre de contraintes. De plus, un conflit au sein du Département du Territoire et de l'Environnement n'a pas facilité la tâche :

- le Service de l'Énergie a soutenu le projet, car il favorise un chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable.
- le Service de la Protection de l'air n'était pas favorable, car la qualité de l'air dans cette zone était déjà compromise. De plus, cette installation ne respectait pas scrupuleusement le Plan Opair. Il a fallu rehausser la cheminée ... ce qui a nécessité une mise à l'enquête complémentaire.

Pour obtenir une subvention cantonale de la Direction générale de l'Environnement (DGE), il faut fournir un certain nombre de documents dont un document de *Quality management*. Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergies et Environnement a donc mandaté un expert agréé afin d'obtenir ledit document qui a été contrôlé par l'association Energie-Bois Suisse. Il est à noter que le coût de l'expertise n'est pas pris en charge dans le montant de la subvention, or, suite aux remarques de la Commune, le Canton envisage de subventionner 80 % des frais administratifs liés à la demande de subvention. Dans le cas présent, le montant des démarches administratives s'élève à moins de CHF 4'000.-.

Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement a donc obtenu une subvention cantonale pour la chaudière à bois de CHF 20'000.-. Il a aussi déposé une demande de subvention d'un montant de CHF 15'000.- aux Fonds d'encouragement aux économies d'énergie de la Ville de Prilly. Il est en attente d'une réponse.

La nouvelle chaudière est fonctionnelle et marche à satisfaction. Le Municipal est satisfait du résultat final, même si cette installation nécessite plus de travail qu'une chaudière à mazout.

Questions des commissaires à la Municipalité

Quel est le résultat du diagnostic amiante ?

Un diagnostic amiante a été effectué dans les zones proches de la chaudière. Ils ont détecté des traces d'amiante dans les joints des fenêtres du local technique et dans la laine de protection de l'ancienne chaudière. Il n'y a pas eu besoin d'assainir le local.

Il n'y a pas eu d'autres traces d'amiantes dans le reste du bâtiment du collège.

Quelles auraient été les alternatives du chauffage à bois ?

Comme ni le gaz ni le chauffage à distance ne desservent cette zone de Prilly, le nombre de possibilités est donc restreint. Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergies et Environnement aurait pu opter pour un chauffage à mazout ou une installation géothermique. Cependant, la géothermie est plus onéreuse.

Le dépassement du coût est la conséquence de l'accumulation de différentes exigences. Si le Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement avait eu plus de temps pour l'étude, deux à trois mois supplémentaires, les coûts auraient pu être mieux prévus et maîtrisés. Fort de cette expérience, le Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement ne commettra plus les mêmes erreurs. Il profite déjà de la connaissance acquise dans la conduite du projet du remplacement du chauffage à mazout par du chauffage à bois à Plan-Sépey.

Le collège de Mont Goulin est chauffé à 100 % par une source d'énergie renouvelable. Grâce à cette installation, le Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement espère réaliser une économie de près de 30 % sur l'achat de combustible.

Quelle est la provenance des pellets ?

Les pellets de bois proviennent de productions indigènes.

Comment est alimentée la chaudière en pellets ?

Cela se fait automatiquement. Un système de vis sans fin amène les pellets jusqu'à la chaudière et un système de vide d'air les aspire dans la chaudière. Le local abritant l'ancienne citerne à mazout a été réutilisé pour le stockage des pellets.

Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergies et Environnement est satisfait par cette installation. Ils n'ont pas eu de problèmes mécaniques ni techniques à ce jour. À l'exception d'une panne : la chaudière s'étant arrêtée pour cause de surchauffe.

Quel est le coût pour l'entretien ?

Le coût d'entretien d'une chaudière à bois est similaire à celui d'une à mazout. C'est la gestion de cette installation qui est plus compliquée. Le système est un peu moins flexible qu'un

chauffage à mazout et nécessite une certaine inertie à l'allumage et à l'extinction. De plus, il faut la laisser enclencher au minimum une heure avant de pouvoir l'éteindre.

Le travail de conciergerie est aussi plus important. Il faut compter quelques heures de manutention en plus par mois. Pour faciliter la tâche du concierge, le Service des Domaines, Bâtiments, Énergie et Environnement lui a acheté du matériel adapté.

Dans le préavis initial, il avait été annoncé que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention d'un montant de CHF 25'000.-. À ce jour, à combien se chiffrent les subventions perçues ?

À ce jour, le montant exact des subventions n'est pas encore connu, car les démarches sont encore en cours. Une subvention cantonale a déjà été versée pour la chaudière à bois d'un montant de CHF 20'000.-. Le Service des Domaines, Bâtiments, Énergies et Environnement espère obtenir la subvention communale qui est de CHF 15'000.-.

Délibération de la commission

Après avoir remercié la Municipalité pour ses explications complémentaires et libéré ces représentants, le président donne la parole aux commissaires.

La Commission est favorable à ce projet pionnier et innovant. Elle est consciente qu'il n'est pas toujours possible de maîtriser les coûts de certains projets. L'installation d'un chauffage à bois dans un collège est novateur et il était difficile de prévoir toutes les exigences du Canton et les aléas du chantier avant de commencer les travaux. Cette installation n'était pas obligatoire et c'est un choix qui a généré des frais supplémentaires. À l'avenir, il serait souhaitable d'anticiper un peu mieux le montant des imprévus.

Un commissaire s'inquiète de l'état des installations à Prilly. La Municipalité a déjà dû présenter plusieurs préavis « dans l'urgence », il espère qu'il n'y a pas trop d'autres installations qui arrivent en bout de course.

La commission passe au vote et les conclusions du préavis sont acceptées à l'unanimité.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 15-20216,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 51'100.- destiné aux travaux de remplacement de la chaudière de Mont-Goulin;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante;
3. d'amortir ce crédit sur une durée de 20 ans au maximum par la rubrique 512.331 «Entretien des bâtiments»;
4. de faire figurer sous la rubrique 512.390 «Entretien des bâtiments» les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit;
5. de porter en diminution de ce crédit la subvention communale attendue par le biais du Fonds Énergie & Environnement.

Au nom de la commission

Youri Hanisch

Nadia Steiner

Le président

La rapporteuse